

CSAL FORMATION SPÉCIALISÉE 1^{er} décembre 2023 (compte rendu)

Les représentants FO-Finances 64 ont lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Nous arrivons au terme de cette année 2023 avec un constat peu flatteur pour la DGFIP relatif au dialogue social. La souffrance au travail est toujours présente et s'exprime de manière différente en fonction des postes et services (vacances d'emploi non pourvues, manque de reconnaissance professionnelle, dégradation des conditions de travail, tensions diverses et variées, pression des objectifs, etc.).

Cela pourrait se résumer en une phrase toujours « travailler » plus, avec moins d'effectifs et un manque de reconnaissance salariale.

En effet, l'IMT n'a pas été revalorisée depuis 2008, le point ACF depuis 2009 et la prime de rendement depuis 2017.

La DG est prompte au saupoudrage de primes ici ou là, mais peu disposée à valoriser l'ensemble des agents. Les discussions sur le régime indemnitaire pérenne entamées avec nos représentants syndicaux nationaux en sont la preuve.

Ce type de prime ponctuelle a toujours par le passé (prime PAS, prime COVID...) contribué à dégrader les collectifs, à entretenir des rancœurs et fabriqué de la démotivation là où il aurait fallu à l'inverse renforcer la cohésion et reconnaître l'engagement collectif.

Rappelons au passage la perte de pouvoir d'achat subie par nos collègues. Depuis 2014, l'inflation s'est élevée à 18,5 %.

Raison pour laquelle notre syndicat est attaché à l'augmentation du point d'indice profitant à l'ensemble des agents.

Que dire également de l'imbroglio des consignes « mal comprises » de certaines directions locales sur la notation ? Certains agents ont vu leur notation baisser alors que leur manière de servir demeure inchangée.

Par ailleurs en 2024, la notation ne sera pas sans influence quant à l'attribution du CIA (complément indemnitaire annuel) dans la mise en place du RIFSEEP pour certaines catégories de personnel, même si le Directeur affirme que ce dernier ne s'appliquera pas aux cadres C et B.

Que dire des déclarations du 19 novembre 2023 du ministre délégué aux comptes publics, lequel a souhaité réduire d'un quart les surfaces occupées par l'administration tout en précisant qu'il n'y aurait pas « d'immunités » ?

L'immunité à la Dgfip est un mot inconnu depuis sa création en 2008.

Après le plan social des suppressions d'emplois, voici le temps venu de la réduction des surfaces. Moins de surface, c'est le risque d'une mise en place du télétravail imposé, subi avec des espaces de coworking, ce contre quoi notre organisation syndicale s'est toujours élevée.

Le télétravail doit demeurer un libre choix pour nos collègues.

*De plus, l'administration aura l'opportunité de transférer le coût des fluides sur l'agent en télétravail. **La sobriété énergétique, c'est toujours mieux lorsque ce sont les autres qui la financent.***

En supprimant le CHSCT, le législateur a restreint de facto le champ d'action des représentants syndicaux, une réunion au moins par an contre trois auparavant, moins d'autorisation d'absence pour ces derniers.

La tentation serait grande de voir des ordres du jour à rallonge et de formaliser des réunions sur une demi-journée pour « gagner du temps ».

Les conditions de travail méritent toute notre attention et nos collègues plus de considération.

Le règlement intérieur est enfin arrivé et force est de constater que « la montagne a accouché d'une souris ».

Vous nous proposez ce jour un recueil d'observations concernant un règlement intérieur commun au CSA et à sa formation spécialisée alors que dans une semaine, les représentants seront amenés à voter sur celui du CSA présenté à l'identique.

Nous ne sommes pas dupes, comment la DG pourrait-elle examiner et accepter des amendements en si peu de temps ?

Aussi, FODGFIP64 reprendra les propositions d'amendements de l'intersyndicale nationale.

Après désignation du Secrétaire (CFDT), le Président a répondu aux différentes liminaires. Sur le sujet « salarial », il précise que ce thème relève du national. Néanmoins il fera remonter nos revendications. Quant à la prime GMBI, il précise que certains vont l'obtenir sans avoir fait grand-chose et plus sérieusement, il rappelle que la direction n'exerce aucune pression statistique. Sur les suites données à la médiation d'un service de Pau, le président prendra les mesures qui s'imposent.

Présentation du règlement intérieur CSA/FS de la DGFIP. Recueil des observations de la FS

Après approbation du PV du 12 septembre 2023 à l'unanimité, voici les autres points abordés.

Sur ce point précis, l'intersyndicale locale s'est alignée sur les revendications de nos camarades du national. L'intersyndicale locale a formulé des amendements. Ces derniers seront soumis au vote du CSAL le 7 décembre et devront être validés par la DG aux fins d'uniformisation. Nous ne nous faisons guère d'illusion sur la recevabilité de nos demandes principales.

Programme budgétaire de la FS DDFIP64 2023 Propositions d'actions fin du budget-avis du comité Point d'information sur l'enveloppe budgétaire mutualisée de la FS

Le budget est bouclé. L'assistant de prévention rappelle que depuis un an, les souris verticales sont octroyées sur demande du Chef de service.

Un stock de supports écran existe et répondra aux futures demandes d'aménagements de postes et préconisations du médecin du travail. Ces supports concernaient la BDV de Pau, mais peut concerner également les télétravailleurs.

Quant aux lampes individuelles, les demandes sont à formuler auprès du service BIET.

Les représentants FO ont proposé une formation pour 2024 sur la santé mentale (Premiers secours en santé mentale).

Les chaises d'évacuation ont été acheminées le 30/11/2023 avec un déploiement au niveau des restaurants administratifs et des salles de réunion. Il n'y a pas de collègues désignés, l'idée de la direction est de former un maximum de personnes lors des exercices d'évacuation. L'ISST rappelle qu'il convient d'évacuer les personnes présentant un handicap en dernier, car à défaut, il y a un risque de « perturbation » lors de l'évacuation ». Comme il n'y a plus de désignation, le guide-file est naturellement le collègue qui part en premier, et le serre-files est en principe un encadrant. Par ailleurs, la direction nous indique qu'aucun bureau ne doit être fermé à clef, le travail des pompiers en serait plus compliqué.

Présentation du rapport annuel de la Médecin du travail

En l'absence du Docteur, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, ce point n'a pas pu être abordé. Les membres de la FS ont souhaité que ce point soit examiné ultérieurement.

Présentation DUERP et PAP – Avis du Comité

L'assistant de prévention nous indique qu'à partir de 2024, une nouvelle application Prev'action va voir le jour. L'abondement du DUERP par les cadres de proximité se fera au fil de l'eau. Un onglet risque bâtimentaire sera rajouté. Les membres de la FS disposeront d'un accès permanent en simple lecture. L'ISST précise qu'il existe bien un lien entre le registre « CHSCT » et le Duerp.

Pour FO, les chefs de service doivent associer tous les agents à l'élaboration du Duerp. Cependant, afin « d'impliquer » le collectif, il convient de faire une information sur le Duerp (cotation, finalité etc.) voire une formation.

La direction indique en général que les agents sont réticents aux formations lorsqu'il s'agit d'aller par exemple à Noisiel. FO fait remarquer que plutôt que de « transporter » 10 ou 20 agents hors du département, il conviendrait de faire déplacer le formateur qui est à Noisiel dans le 64. A notre sens, ce n'est pas par manque de volonté que

les agents ne font pas de formation, mais cela engendre des déplacements qui ne sont pas forcément compatibles avec la vie de famille (départ le dimanche, enfants à charge, etc.).

Par contre, les représentants FO rejoignent les propos du Président lorsqu'il indique que les agents s'intéresseraient plus au Duerp s'ils en percevaient les résultats. Les représentants FO ajoutent que le décret de novembre 2020, en son article 71, précise que le PAP doit indiquer pour chaque réalisation ou action les conditions d'exécution et l'estimation de son coût, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les membres de la FS pourront également proposer un ordre de priorité ainsi que des mesures supplémentaires.

En effet, le DUERP compile les risques par unité de travail pour lesquelles la Direction doit mettre en place des mesures de prévention. Chaque service, dans son intégralité, doit être associé à l'élaboration de ce Duerp. FO s'est abstenu sur le PAP, comme l'an passé, pour les mêmes raisons.

Examen du Registre Santé Sécurité au Travail

La direction nous informe que la chaudière à l'antenne de Mauléon est en état de marche.

Concernant les radiateurs à Vauban, le coût de remplacement est particulièrement important. Dans l'attente des travaux, la direction met à disposition des chauffages d'appoint.

Quant au remplacement des ascenseurs, il faudra patienter. La direction indique que le projet initial était de faire du neuf, mais la société a été reprise entre temps. Le nouveau dirigeant indique qu'il ne peut plus s'engager sur le devis initialement proposé.

FO est intervenu sur le sujet des casques de nos collègues du SIP de Bayonne. La direction affirme que le SIP dispose de nombreux casques, cependant, elle reconnaît qu'il y a peut-être un problème de compatibilité avec les postes. Elle s'engage à apporter une réponse sur ce sujet.

Questions diverses

En questions diverses FO a évoqué les problèmes de bruit au recouvrement du SIP de Pau ainsi que le manque de place. Le président a répondu que le dossier serait suivi.

FO souhaitait un point d'étape sur le projet d'accueil au SIP de Pau. La direction a répondu que ce serait un point de l'ordre du jour de la prochaine FS en 2024. Les travaux sont prévus en juillet 2024 après la campagne IR.

Nous avons enfin obtenu la réponse sur les effectifs BOETH (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi Travailleurs Handicapés). Ils sont au nombre de 73.

Sur le sujet du « garage à vélos » à la DDFIP, la direction n'a pas été en mesure d'avancer le chantier.

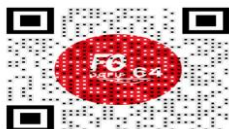
Quant aux caissons anti-bruit au SGC d'Oloron, visiblement aucune commande n'a été passée car jugés trop coûteux eu égard à l'environnement. Sur demande de FO, la direction va revoir le problème.

Sur le départ de l'AFIP du Pôle Gestion Publique, et son éventuel remplacement, le Président a indiqué qu'en réalité il n'y avait que 2 emplois d'AFIP dans le 64. Comme le département peut bénéficier d'un AFIPA indiciaire, ce dernier pourrait, si la direction sollicitait la DG, occuper cette fonction.

FO est intervenu sur le sujet du lieu de convivialité à Biarritz. Pour la direction, il n'est pas question de mobiliser un bureau. Visiblement elle a des projets à moyen terme. Affaire à suivre...

Enfin, la direction précise que pour la liste d'aptitude de C en B il y a 5 potentialités.

Pour les A, les résultats devraient être publiés aux alentours du 13 décembre par la région.



Vos représentants FO à cette Formation Spécialisée Santé et Sécurité au travail

Emmanuelle AUBIN - Titulaire
Myriam CANNONE - Titulaire
Jean BERNET - Titulaire
Yann DAUTREY-Suppléant
Marion GROSCLAUDE-Suppléante
Laurence OSSUN-Suppléante